

# Informations importantes sur la facturation, la rémunération et les sommations

## A quoi faut-il veiller?

---

### Mode de paiement et facturation

Swiss Life propose les trois modes de paiement suivants:

- **Mode de paiement annuel d'avance (1/1)**

La facture établie en début d'année contient les cotisations ordinaires dues pour la nouvelle année. Une facture globale est établie mensuellement pour les mutations communiquées en cours d'année.

- **Mode de paiement trimestriel à terme échu (4/4)**

Une facture globale pour les cotisations ordinaires et les mutations effectuées est établie trimestriellement.

- **Mode de paiement mensuel à terme échu (12/12)**

Une facture globale pour les cotisations ordinaires et les mutations effectuées est établie mensuellement.

Le mode de paiement peut être modifié au 1er janvier de l'année suivante.

---

### Date de valeur et rémunération

Pour chaque décompte de cotisations, une liste contenant des informations détaillées est fournie.

La date de valeur des cotisations est toujours fixée au milieu du mois suivant et leur rémunération débute à partir de cette date. Cette règle est valable pour les écritures de crédit et de débit.

Les extraits de compte et les taux d'intérêt peuvent être consultés sur le portail clientèle ou demandés auprès du Service clientèle.

---

### Contentieux

(valable pour tous les modes de paiement)

- **Courrier d'information**

A la mi-octobre, le client reçoit un courrier d'information avec son solde actuel, y.c. les intérêts estimés à la fin de l'année.

- **Sommation légale**

A la mi-février, tout l'arriéré au 31 décembre de l'année précédente fait l'objet d'une sommation.

Taxe: CHF 100.00

- **Résiliation**

A la fin mars a lieu la résiliation au 30 avril et un courrier d'information est adressé à la commission de gestion.

Taxe: CHF 200.00

---